

## Les finalités du service

Accompagner des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes et en situation de ruptures professionnelles, sociales et médicales, afin qu'ils retrouvent une autonomie dans la cité.

Accompagner, de façon responsable et sans discrimination, ces personnes dans leur vécu, leurs parcours et leur choix de vie en lien avec leur environnement proche dans le respect de l'éthique de l'institution et des libertés individuelles.

## Objectifs du service

L'objectif premier est d'accompagner le résidant dans un lieu de vie temporaire afin qu'il retrouve le maximum d'autonomie possible dans tous les champs de la vie quotidienne, soutenu par une équipe pluridisciplinaire.

Nous partons du principe que toute personne accueillie en ACT, doit pouvoir bénéficier d'un environnement de soutien et d'intervention adéquate, qui puisse l'aider à se réinscrire dans un parcours de vie personnalisé.

## L'équipe

- Médecin
- Infirmier
- Psychologue
- Conseillère en Économie Sociale et Familiale, assistant social, éducateur
- Secrétaire.

Hélène Narboni, Directrice du dispositif  
Tél : 06 79 30 96 08  
Courriel : h.narboni@fmdc.fr

Céline Vilder  
Chef de service Val de Marne  
Tél : 01 49 60 65 57  
Fax : 01 46 71 75 48  
Courriel : c.vilder@fmdc.fr

Luc Taland  
Chef de service Paris  
Tél : 01 43 56 05 05  
Fax : 01 43 56 00 28  
Courriel : l.taland@fmdc.fr

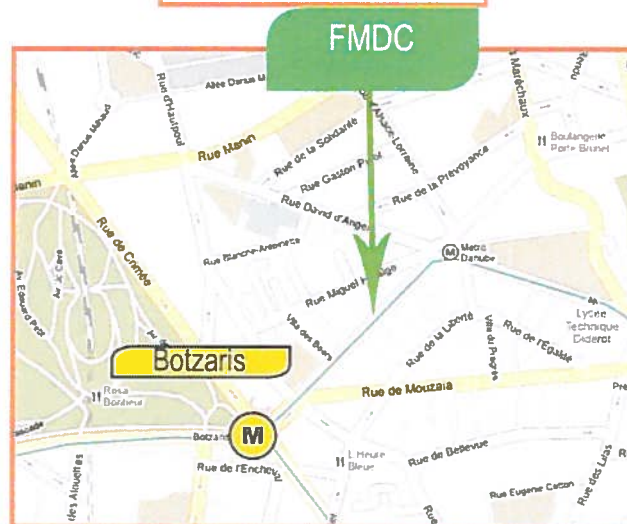
### ACT PARIS

18 bis rue des Rasselins  
75020 PARIS  
Tél: 01 43 56 05 05  
Fax :01 43 56 00 28

### ACT VAL DE MARNE

110/112 rue de Fontainebleau  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
Tél : 01 49 60 65 57  
Fax : 01 46 71 73 48

Siège Social:  
Fondation Maison des Champs  
16, rue du Général Brunet  
75019 Paris  
Métro : Botzaris, Place des fêtes  
Bus : 48, 60, 75  
Courriel : fondation@fmdc.fr  
Fax: 01 42 38 16 29  
Tél: 01 48 03 86 10



Appartements de Coordination Thérapeutique

Depuis sa création en 1931, la Fondation Maison des Champs apporte aux personnes les plus fragiles, l'assistance matérielle, morale et sociale, dont elles ont besoin.

L'avancée en âge, la maladie, le handicap peuvent nécessiter une aide temporaire ou durable. Plus de 2 000 personnes sont ainsi soutenues chaque année en région parisienne. Parce que la philosophie de la Fondation Maison des Champs vise à promouvoir les droits et la dignité des personnes accompagnées au cœur de la cité, chaque action repose sur la prise en compte des besoins individuels et la mise en place de réponses.



Fondation  
Maison des Champs  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

## Nous envisageons pour cela six axes de travail :



Fondation  
**Maison des Champs**  
de Saint François d'Assise

Reconnue d'utilité publique depuis 1932

### 1. La mise à disposition d'un hébergement adapté.

La taille des structures permet un fonctionnement à dimension humaine.

La proximité géographique des appartements permet une réactivité optimale.

La diversité des modes d'hébergement permet d'offrir un service et des appartements adaptés à différents types de publics.

Les activités collectives visent à créer du lien et peuvent comporter des dimensions socio éducatives.

### 2. Une coordination et une optimisation de la prise en charge médicale:

La prise en charge médicale au sein de la structure.

Le lien avec les correspondants médicaux du résident dans le cadre de la/les prise(s) en charge médicale(s) externe(s) du résident.

La gestion de la prise en charge des pathologies associées en partenariat avec des réseaux de soins spécialisés.

Les orientations spécifiques nécessaires à la prise en charge du résident.

### 3. Une «éducation à la santé» indispensable:

Il y a un travail d'information et d'élaboration individuelle et /ou collective dans tous les champs de la santé :

Informations relatives aux pathologies et aux traitements

Adhésion à la nécessité de prendre soin de soi

Acceptation de la maladie et des traitements:

- Prévention des conduites à risque
- Sexualité, contraception
- Conseils alimentaires, nutrition.....

### 4. Un accompagnement social et éducatif.

L'accompagnement socio-éducatif favorise la mise en place d'une relation de soutien et non d'assistance. Il vise à favoriser l'accès à l'autonomie. Il permet :

-L'accès aux droits sociaux

-La recherche d'un logement

-La responsabilisation de la personne sur les actes de sa vie (mise en place d'un budget adapté à ses besoins, connaissance et élargissement de son environnement au travers de la mise en place d'activités ouvertes sur l'extérieur, gestion des papiers d'identité, apprentissage d'un rythme et d'un mode de vie visant l'autonomie la meilleure possible...).

### 5. Un soutien psychologique face à la maladie:

Il s'agit là d'aider à gérer l'anxiété du rapport au temps, à l'évolution éventuelle de la maladie.

### 6. L'élaboration avec la personne d'un projet singulier de transition ou de réinsertion vers un lieu de vie stable ou autonome:

Ce projet s'inscrit dans la dimension transitoire de l'accueil à la Fondation Maison des Champs, quand bien même les durées de séjour ne sont pas préalablement définies. Il s'agit de préparer la personne à un hébergement et une insertion dans l'autonomie la plus large possible.



## Comment bénéficier d'un accueil en Appartements de Coordination Thérapeutique ?

Les modalités d'admission du candidat en Appartement de Coordination Thérapeutique seront définies à partir :

- De critères médicaux et psychologiques,
- De la situation sociale,
- Des places disponibles.

Pour pouvoir être évaluée, la demande d'admission doit comprendre un rapport social complet et un rapport médical sous pli confidentiel adressé au médecin coordinateur de la Fondation.

Vous pouvez télécharger et imprimer depuis le site, dans une nouvelle fenêtre, le dossier social et le dossier médical.

Lorsque des personnes feront appel à la Fondation sans passer par l'intermédiaire d'un travailleur social, nous orienterons alors la personne vers un Service Social qui serait susceptible de constituer une demande d'admission.

Une première évaluation sociale et médicale s'effectuera à la suite de l'analyse du dossier. Le médecin prononcera ou non l'admissibilité de la personne.